
Adresse des administrateurs du district d'Argentan qui annoncent des dons d'argenterie, cuivre et autres métaux et la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district d'Argentan qui annoncent des dons d'argenterie, cuivre et autres métaux et la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 369-370;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30838_t1_0369_0000_12

Fichier pdf généré le 22/01/2023

49

La société populaire et le comité révolutionnaire de Malesherbes, département du Loiret, écrivent à la Convention que depuis longtemps la morale saine de la philosophie a dessillé leurs yeux et conduit à l'empire de la raison ; qu'ils ne connoissent plus de culte que celui de la vérité, d'autre évangile que la République, et qu'ils viennent d'envoyer à leur district 982 liv. de fer, 198 livres de plomb et 44 livres de cuivre qui pourront servir à exterminer les tyrans, et engagent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Malesherbes, 11 plu. II] (2).

« Citoyens représentants,

Depuis longtemps la morale et votre saine philosophie, avoit enfin dessillé les yeux et amené à l'empire de la raison les républicains de notre Société, et depuis longtemps ces républicains ne reconnoissent point d'autre culte et d'autre évangile que celui de la Constitution républicaine que vous nous avez donné, et que nous avons acceptée et sanctionnée avec empressement ; et, pénétrés de la plus vive reconnaissance pour ses auteurs, dès lors nous avons abjuré des erreurs dont nous avons été trop longtemps les dupes par l'effet de la charlatanerie des prêtres qui nous gouvernoient pour ne reconnoître à l'avenir d'autre religion, que celle qui n'est point contraire aux principes de la liberté, l'égalité et au gouvernement républicain. La Vérité, la Raison, voilà notre religion et c'est aux apôtres de cette dernière que nous voulons croire à l'avenir.

Il y a aussi longtemps que nous aurions désiré voir tous les citoyens de cette commune à cet égard dans les mêmes principes que nous, mais quelques-uns d'entr'eux [qui] sont néanmoins de bons citoyens, conservoient encore les préjugés que le fanatisme et la religion des prêtres leur avoient inspirés, et enhardissoient ces derniers à continuer leurs fonctions mensongères et cérémonies ridicules, alors nous avons cru devoir mettre nos principes en opposition à la religion des prêtres, et en parlant au peuple le langage de la vérité et de la raison, il a enfin ouvert les yeux pour ne plus voir dans les prêtres que des fourbes ou des ignorans et comme sa volonté [est] souveraine leur a déclaré qu'elle leur faisait grâce à l'avenir de toutes leurs singeries, ils ont pris leur party, sinon de remettre leurs lettres de prêtrise, mais d'abdiquer leurs fonctions.

En vous faisant part de cette bonne nouvelle, nous vous informons aussi que décadi prochain dans le temple qui a servi si longtemps à proférer le langage de la superstition et du mensonge, il sera célébré une fête au triomphe de la Raison.

Nous profitons de cette circonstance pour vous informer pareillement : 1°) que le dernier décadi de nivôse, il a été célébré en cette commune une

(1) P.V., XXXIII, 225. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t) et 24 vent. (1^{er} suppl^t) ; J. Sablier, n° 1193 ; *Ann. patr.*, p. 1959.

(2) C 295, pl. 992, p. 14. La p. 13 est une adresse presque semblable envoyée par le C. révol. et signée Péchoux (présid.), Rigault (secrét.), Chartier (membre).

fête civique en réjouissance de la reprise de l'infâme Toulon ; 2°) que le corps municipal de cette commune, sur notre invitation, a le 6 du présent mois ainsi qu'il est constaté par procès-verbal qu'il en a dressé, fait passer à notre district pour être envoyé au creuset national tous les hochets de la superstition de notre ci-devant église consistant : 1°) en vermeil, 13 marcs 7 onces ; 2°) en argent, 3 marcs 5 onces 8 gros ; 3°) en cuivre argenté, 132 livres 12 onces ; 4°) 62 livres 15 onces en cuivre jaune ; 5°) (en) cuivre rouge, 9 livres 4 onces ; 6°) galon d'or, un marc ; 7°) galons d'argent, 3 marcs.

Cet envoi a été précédé d'un autre, fait il y a plus de six mois, plus considérable, en or et argenterie, et de celui de nos cloches au mois de vendémiaire dernier.

Braves Montagnards, vous avez bien mérité de la Patrie, la Société populaire de Malesherbes ne sauroit se lasser de le répéter, elle vous en félicite et termine par vous inviter de marcher à pas ferme dans le sentier de la Révolution que vous vous estes ouvert avec tant de gloire et de fermeté. Soyez fermes à votre poste, les républicains veillent autour de vous, et ne le quittez pas que vous n'ayez consolidé d'une manière inébranlable les colonnes de notre Constitution, montrez-vous dignes du grand peuple que vous représentez en n'accordant ni paix ni trêve aux despotes coalisés qui nous font la guerre, et ne traitez jamais sur le premier objet qu'avec le peuple des nations qui reconnoîtront notre République et souveraineté. »

LELIEVRE, TABERNAY, VIGNERON fils, LOURS, MATHAGON, CHABROUD, LEJEUNE, COMBE (agent nat.), MURET, PRÉVOST, NOLBAU, CHAILLOU, DELAFOY, RADIDEAU, DANJOU, SOYER, CHRÉTIEN, LE LUC, BOULÉ [et cinq autres signatures illisibles].

50

La société populaire de Guines-lès-Calais annonce à la Convention qu'elle vient d'envoyer aux frontières un cavalier armé et équipé pour combattre les tyrans, et dit qu'elle a déposé au district de Calais, pour les défenseurs de la patrie, 614 chemises, 41 draps, 43 paires de bas, 19 paires de souliers, 7 mouchoirs de poche, une couverture, un matelas, 2 serviettes, 4 habits, une veste et une culotte, un paquet de vieux linge et un de charpie, et une croix d'or : elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

51

Les administrateurs du district d'Argentan annoncent à la Convention qu'ils viennent de faire partir pour le creuset et les fonderies de la nation, 150 marcs d'argenterie provenant des églises, lesquels réunis à celle envoyée précédemment, donnent un total de 718 marcs 3 onces ; plus, 1,103 marcs de cuivre argenté, 1,611

(1) P.V., XXXIII, 225. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t) et 24 vent. (1^{er} suppl^t) ; *Ann. patr.*, p. 1959.

livres de cuivre jaune, 4491 livres de métal de cloches, 1,500 liv. de plomb ; que la vente des biens des émigrés va à près de 800,000 l., et engagent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Argentan, vent. II] (2).

« Citoyen président,

Malgré l'énergie et le courage de la Convention, malgré la sagesse, les grands et sublimement travaux du Comité de Salut public, Pitt, l'insolent Pitt, ce flagorneur pitoyable, paraît encore oser menacer la liberté des Français pour mieux tromper les Anglais, qui ne sont les sujets du despote, que parce qu'ils ne connoissent pas le prix inestimable de cette liberté. Il essaye de peindre la France comme un état dépourvu de tous les moyens, de toutes les ressources nécessaires pour soutenir la guerre injuste que lui suscitent les tirans couronnés. Qu'il est traître cet esclave ou qu'il est imbécille ! Comme si le génie de la liberté n'était pas assez habile dans toutes ses entreprises pour surmonter tous les obstacles que tous les tirans couronnés essayent de lui opposer.

Pour se faire une idée des ressources inépuisables de la République annonce à la Convention nationale, Citoyen président, que nous venons de faire partir de notre district pour le creuset et les fonderies de la Nation :

1° 150 marcs d'argenterie provenant des dépouilles de plusieurs églises, lesquels réunis à la quantité précédemment envoyée provenant des maisons religieuses donnent un total de 718 marcs 3 onces.

2° 1103 marcs de cuivre argenté.

3° 1611 livres de cuivre jaune.

4° 64 491 livres de métal de cloches.

5° 15 000 livres de plomb provenant tant des maisons dites religieuses que d'émigrés dont partie est déjà converti en balles.

6° Que les ventes des biens des émigrés s'élèvent jusqu'à présent dans ce district à 719 795 l., avec une différence de 271 674 l., entre le prix de la vente et celui de l'estimation.

Dis-lui, Citoyen président, que c'est ainsi que nous nous disposons à recevoir une trêve de deux ans que George III ose proposer à la France.

Que la Convention reste à son poste, jusqu'à la paix, nous la seconderons de toutes nos forces, et par tous les moyens que nous fourniront les ressources de notre district. Et bientôt tous les patriotes crieront avec nous : Vive la République, Vive la Montagne. »

DESHAYE, CHAUBOULASSE, GODECHAL, BOUQUER, LE-PASTEUR, SENNEGON, LAMY (présid.), GOUPIL-LOURGUY.

52

La société populaire de Bonnefoy-sur-Commune-Affranchie, annonce à la Convention qu'elle vient de fournir un contingent de 104 braves défenseurs, et qu'elle a de plus monté et

équipé un chasseur à cheval, et tous ont juré de ne rentrer dans leurs foyers qu'après l'entière destruction des satellites despotes ; elle engage la Convention à rester à son poste : elle fait passer l'état de tous les objets tant en or, argent et autres, qu'elle a envoyé à Commune-Affranchie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Bonnefoy, 24 pluv. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Au moment où nous sommes sortis de l'affreuse léthargie, où les forces des rebelles Lyonnais nous avoient plongés ; le premier mouvement de nos cœurs s'est porté sur nos frères des armées de la République.

La commune de Bonne-foy (alors Sainte-Foi) leur a manifesté de la manière la plus empressée, combien ils étoient reconnoissants de leur avoir rendu la liberté, que des traîtres et des conspirateurs leur avait ravie. Depuis lors ils ont repris l'attitude mâle et fière, qui n'appartient qu'à de vrais sans-culottes républicains. C'est à toi, Montagne auguste et chérie, que nous nous adressons pour te féliciter sur tes vastes et sublimes travaux ; continue de tracer d'une main hardie, des loix à l'univers, en donnant la liberté aux vils esclaves étrangers, et la mort à tous les tyrans.

Notre petite commune, de Bonne-foy, vient de fournir un contingent de 104 braves défenseurs de la patrie : elle a, de plus, monté et équipé à ses frais, un chasseur à cheval, dont elle a fait don à la République, et tous ont juré, de ne rentrer dans leurs foyers, qu'après que les armées des despotes seront exterminés. Nous sommes tous levés, et n'attendons que le premier coup de tocsin national, pour nous porter en masse contre tous nos ennemis. Notre sang est le gage que nous vous offrons, Citoyens législateurs, pour vous aider à faire triompher la République.

Au nom de la patrie, restez fermes à votre poste, et là viendront se briser, contre la Montagne nationale, toutes les cohortes ennemies.

Nos ci-devant prêtres ont renoncé au sacerdoce, et déjà l'un d'eux est dans les bataillons de la République. Frappez ceux qui voudroient encore tenir à leur grossière hypocrisie ; le tems est arrivé où les forces sacerdotales doivent faire place à la philosophie et à la raison. Nous avons envoyé au district de Commune-Affranchie tous les objets dont nous remettons sous vos yeux l'énumération ; vous y verrez, pères du peuple, que les habitants de cette commune sont de vrais sans-culottes et bien dignes d'être vos enfans. Consommez vos travaux révolutionnairement ; décrétez le maximum des fortunes, et le riche égoïste, se trouvera, comme l'insouciant à la hauteur des circonstances ; nous vous le demandons au nom de la Liberté et de l'Égalité, et nous espérons que tous les vrais républicains se réuniront à nous pour former les mêmes vœux.

Nous maintiendrons la terreur à l'ordre du

(1) P.V., XXXIII, 226. Bⁱⁿ. 23 vent. (suppl^t) ; *Ann. patr.*, p. 1959.

(2) C 295, pl 992, p. 9, 10 (Etat des dons comprenant habits, couverts en argent, bijoux et objets divers).

(1) P.V., XXXIII, 225-26. Bⁱⁿ, 22 et 23 vent. (suppl^t) ; *Ann. patr.*, p. 1947.

(2) C 294, pl. 971, p. 40.